



Association des Parents
de l'École Européenne de Bruxelles 1

Self-service

Règlement intérieur



Self-service Règlement intérieur

1. Pour qui ?

L'accès au self-service est **uniquement** réservé aux élèves en règle d'abonnement annuel ou d'un ticket repas occasionnel (ticket uniquement pour les élèves du secondaire).

Les enfants 'tartinistes' primaire 2-3-4-5 ont un local réservé et organisé par l'école.

Deux cafétarias sont à la disposition des élèves secondaire qui amènent leur repas ou sandwich.

2. Les horaires d'ouverture.

<u>Classes</u>	<u>Horaires</u>
Primaires 2	de 11h25 à 11h 50
Primaires 3	de 11h35 à 11h 55
Primaires 4	de 11h50 à 12h15
Primaires 5	de 12h00 à 12h25
Secondaires 1-2-3-6-7	de 12h15 à 13h15
Secondaires 4-5-6-7	de 13h20 à 14h00

Les trois lignes du self-service sont fermées à 13h50, fermeture du restaurant à 14h00.

3. Présentation alimentaire

- Salade/crudité avec 4/5 choix
- Potage du jour
- Légume chaud du jour
- Plat de marché
- Plat sans viande
- Dessert avec 2 choix

4. Le passage au self

Les élèves sont invités à prendre une portion de chaque catégorie d'aliments ;

- 1 salade/crudité
- 1 potage
- 1 légume chaud
- Le plat du marché ou le plat sans viande
- Fruit
- 1 produit laitage.

Une fois le plat consommé, les élèves désirant un supplément du repas chaud ont la possibilité de se représenter au self une seconde fois.

5. Le temps du repas.

Les élèves s'installent à table de façon ordonnée. Ils peuvent consommer leur repas dans un temps moyen de 20 minutes, pendant lequel ils ont la possibilité de compléter leur repas dans un des deux salad-bars installés dans le restaurant (pas pour les élèves du P2 et P3). Des carafes d'eau seront déposées à table par le personnel de service et remplacées régulièrement.

6. La fin du repas.

Avant de quitter la table, les élèves veillent à laisser leur place propre pour les suivants. Les élèves glissent leur chaise sous la table. A la fin de leur repas, les élèves portent leur plateau en zone de lavage ou (uniquement pour les élèves du primaire) sur les chariots de débarrasage installés dans le restaurant

7. Surveillance

- Services primaires

Les élèves sont accompagnés au restaurant par leur enseignant qui est chargé de les surveiller pendant l'heure de table.

- Services secondaires

La surveillance des élèves est sous la responsabilité de l'école. La présence des surveillants est indispensable entre 12h30 et 14h00.

8. Règlement / contrôle d'accès pour les élèves du *secondaire* ;

L'accès au self-service est réservé aux élèves en règle d'abonnement annuel (la clé Key-Fob) ou d'un ticket repas occasionnel.

Le bureau de la cantine est uniquement ouvert entre 10h30 et 11h00 ainsi que le midi entre 12h30 et 13h45 pour ;

Très important.

- Les élèves qui ont perdu leur clé : Prix d'une nouvelle clé = 8.00 euro. La clé sera désactivée et l'élève devra directement acheter une nouvelle pour avoir accès à la cantine le jour même.
- En cas d'oubli de la clé, l'étudiant est prié de passer prendre un ticket gratuit. L'élève peut « oublier » sa clé 3 fois par semestre. **A partir du quatrième oubli, il devra acheter un ticket repas à 5.70 euro.**
- **Tout élève se trouvant au restaurant sans inscription valable/ ticket ou sortant de la file d'attente sans passer par le système de contrôle d'accès ou rentrant par l'accès sortie, recevra une amende de :**
 - **20 euro en cas de première infraction**
 - **50 euro pour les infractions suivantes.****Le non respect du délai du paiement de l'amende aura comme conséquence l'exclusion de l'enfant à la cantine. Cette information sera communiquée au conseiller principal de l'école.**

